



© Fotolia

Mesures d'économies pour le personnel fédéral

Les jeunes et les bas salaires passent à la caisse!

Martine Currat-Joye

Une frange du Parlement s'emploie à péjorer les conditions de travail des employé-e-s de la Confédération. En août, le Conseil fédéral le devançait avec un démantèlement des salaires annoncé pour 2016, en s'asseyant sur le partenariat social. Les mesures visent les plus jeunes et les bas salaires.

Dans sa prise de position à l'intention de l'Office fédéral du personnel, l'APC, dans le cadre de la communauté de négociation CNPC, a exprimé sa «profonde irritation»: lors de la première ronde de négociations avec la ministre des finances, elle s'était pourtant formellement opposée à ce

train de mesures. Le personnel de la Confédération souhaite tout autant que son employeur une gestion raisonnée des ressources. Par contre, ces coupes drastiques, proposées dans l'urgence et sans vision globale, sont inacceptables. Le plus choquant de la part d'un employeur qui se pré-

sente comme «exemplaire», c'est qu'il adopte des mesures qui pénalisent fortement les jeunes employé-e-s. La progression salariale, fondée sur l'évaluation des prestations, était en effet conçue de manière à ce que le collaborateur ou la collaboratrice puisse atteindre le maximum de sa classe salariale en l'espace d'une quinzaine d'années. Dans sa décision, le Conseil fédéral réduit cette progression de moitié! Il faudra désormais plus de 30 ans pour atteindre le maximum!

Lors d'auditions de la CNPC auprès des commissions des finances des deux Chambres, l'APC a mis en garde les parlementaires sur les conséquences négatives de telles coupes sur l'offre de services offerts par le personnel de la Confédération à l'écono-

mie et à la population. Autre argument: en comparant les frais de personnel, on constate qu'ils n'ont augmenté que de 0,4% ces quatre dernières années, contre 8% pour le budget total des dépenses de la Confédération. L'APC a également réfuté les affirmations trompeuses relayées dans les médias: les salaires à la Confédération ne sont ni «scandaleux», ni plus élevés que dans le privé. Une autre fausse allégation que l'APC a tenu à corriger: si l'on compare avec l'augmentation de la population, la hausse des effectifs du personnel de la Confédération est tout à fait dans la norme. Par contre, ce sont les décisions du Parlement qui ont engendré un grand nombre de nouvelles tâches pour la Confédération... sans les financer (voir aussi en page 18)!

Les 6 mesures en bref

Les trois mesures suivantes seront applicables dès le 1^{er} janvier 2016:

- progression ralentie de l'évolution du salaire
- baisse de la prime de prestation (au max 10% au lieu de 15%)
- suppression de la prime de fidélité après 5 années de service

Les trois autres mesures doivent quant à elles faire l'objet d'un examen plus approfondi et ne seront donc pas appliquées dans l'immédiat:

- suppression de la participation de l'employeur à la rente transitoire
- création d'un nouveau système salarial (suppression de l'indemnité de résidence et des automatismes)
- modification de la prévoyance professionnelle: le plan pour cadres 2 (classes 30 à 38) sera intégré dans le plan pour cadres 1

Toutes ces mesures devraient être discutées avec les associations de personnel.

Vous avez des questions? N'hésitez pas à les poser à nos secrétaires d'association: pvb@pvb.ch ou +41 31 938 60 61.

Pas d'accord avec les décisions du Conseil fédéral?

Signez notre pétition et participez à notre action du 4 novembre sur la Place fédérale! Plus d'infos sur www.pvb.ch et en page 2.